

Appel à candidatures

Devenez membre
du **C₂D** : le **Conseil**
de **Développement Durable**
de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Vous avez jusqu'au **28 juin 2019**
pour retourner votre fiche de candidature
sur www.cocm.fr



Travaillez en équipe
sur des **projets d'intérêt public**

Participez activement
au **développement de votre territoire**

Pourquoi un conseil de développement ?

Les Conseils de développement sont des instances participatives constituées de citoyens bénévoles « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs ». Ils permettent de faire émerger une parole collective sur des questions d'intérêt commun et contribuent à enrichir la décision politique.

C2D : Conseil de Développement Durable

Le C2D est un **organe consultatif** placé aux côtés du conseil communautaire (organe décisionnel de la communauté de communes) qui a pour mission d'apporter aux élus **des avis et des propositions sur la vie et le développement du territoire**.

Il est consulté sur :

- l'élaboration du projet de territoire ;
- les documents de prospective et de planification résultant de ce projet ;
- la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du territoire communautaire.

Il peut donner son avis (autosaisie) ou être consulté sur toute autre question relative à son territoire.

Informations relatives aux membres

Les membres du C2D :

- interviennent à titre individuel ;
- ne peuvent ni se faire représenter, ni être suppléés.
- font preuve d'assiduité en se rendant aux réunions et en participant activement aux travaux ;
- sont bénévoles et donc non rémunérés ;
- s'engagent sur la période 2019 à 2021.

Nature de l'engagement

Eligible

- Citoyen porteur de son expérience d'habitant, de professionnel ou de bénévole associatif sur le territoire de la Communauté de Communes.
- Habitant ou acteur sur le territoire communautaire.

Non eligible

- Personne mandatée par une organisation ;
- Elu actuel d'une collectivité territoriale ;
- Technicien actuel de la Communauté de Communes.

Légitimité du Conseil

La légitimité du C2D dépend de sa composition et de la mobilisation de ses membres. Elle se mesure en terme :

- **qualitatif** : parité homme/femme, diversité des acteurs représentés, catégories d'âge...
- **quantitatif** : en nombre de participants

Conseil de 20 personnes réparties en 3 collèges

1. Développement économique

Entrepreneurs et personnes issus du monde économique, de l'économie sociale et solidaire, du monde agricole, de la conchyliculture, du tourisme...

2. Sociétal

Membres de la vie associative, culturelle, sportive, du monde éducatif, habitants, usagers ou citoyens.

3. Personnes qualifiées

« Experts » habitants du territoire, issus des milieux scientifiques, du patrimoine, de l'environnement, les anciens élus ou techniciens des collectivités territoriales ou des services de l'Etat...

Les Conseils de développement sont attachés à une éthique du débat et de la discussion, qui doit être respectueuse de l'autre, éviter des oppositions frontales, où la critique doit être constructive et basée sur un avis argumenté. Les futurs membres du C2D s'engagent à débattre avec tolérance, dans le respect de chaque individu, en privilégiant la qualité d'écoute. Les débats au sein du Conseil de développement doivent se mettre à l'écart des confrontations partisans et aller au-delà de la défense d'intérêts individuels ou sectoriels. Les futurs membres du C2D s'engagent à rechercher l'intérêt commun dans un esprit d'ouverture, se gardant de tout sectarisme.

Rejoignez le futur
Conseil de Développement Durable
de la Communauté de Communes
Côte Ouest Centre Manche



Remplissez la fiche de candidature ci-jointe
ou répondez au formulaire en ligne sur www.cocm.fr